

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12-04-010

Séance du 4 décembre 2024

Date de convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	P. BELAIR
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	L. RAVEROT	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	V. BECQUET
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES – Créances éteintes 2024

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Aurore SAMIER, cinquième Adjointe, informe l'assemblée d'une demande de Madame la Trésorière Principale, sollicitant l'effacement de la dette suivante :

- o Dette de Madame S., concernant la période du 31 août 2022 au 30 novembre 2023 : après passage en commission de surendettement de l'Ain, Madame S. a fait l'objet de l'effacement de sa dette à comptabiliser en créances éteintes pour un montant de 1 681.89 € sur le budget principal de la Commune de Montluel, s'agissant de factures non acquittées pour les services de restauration scolaire et périscolaire

Madame Aurore SAMIER précise que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6542 du budget.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

2024-12-04-010

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20241204-2024-12-04-010-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de confirmer la décision de la commission de surendettement de l'Ain ;
- d'autoriser Madame la Maire à passer les écritures comptables correspondantes pour un montant de 1 681.89 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :